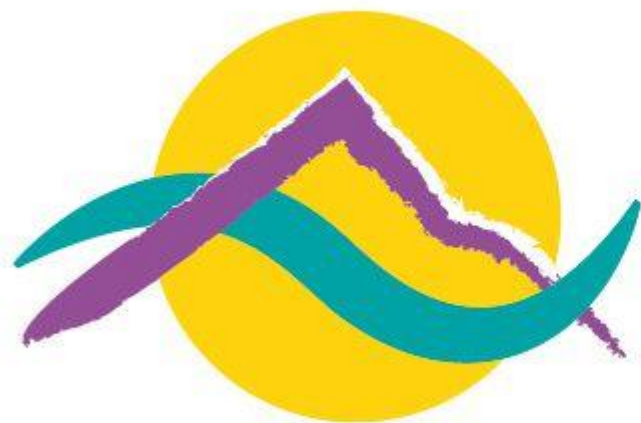


Plan d'Actions

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



**ALPES
PROVERCE
VERDON**

Sources de lumière

Envoyé en préfecture le 16/12/2025

Reçu en préfecture le 16/12/2025

Publié le

ID : 004-200068625-20251216-2025_05_21-DE



ACCORDS POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

en région Provence-Alpes-Côte d'Azur



Mercredi
11 décembre 2024

2^e édition de la COP
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Marseille

Action N°	Axe	Action structurante	ACTION DETAILLÉE DU PLAN
1	Foncier agricole	Pérenniser et faire évoluer les conventions SAFER - favoriser les installations éventuellement par une politique d'acquisition foncière publique	L'action vise à consolider la convention entre la CCAPV et la SAFER afin de renforcer la maîtrise publique du foncier agricole. Elle contribue à la lutte contre l'artificialisation des sols et à la pérennisation de l'activité agricole locale.
2	Planification	Flécher et préserver les espaces agricoles dans le PLUi	L'action, déjà engagée, consiste à affiner le zonage du PLUi en précisant les niveaux d'indice agricole pour garantir la protection durable des terres agricoles. Elle s'articule avec la politique foncière conduite en partenariat avec la SAFER.
3	Circuits courts	Développer de nouveaux points de commercialisation en circuits courts	L'action consiste à poursuivre le développement des circuits courts à travers la création de nouvelles maisons de produits de pays, la mutualisation logistique et la diversification de l'offre. Une poursuite du projet est prévue en 2026, dans la continuité de l'étude de faisabilité déjà réalisée.
4	Solidarité	Déployer des frigos solidaires	L'action vise à expérimenter l'installation de frigos solidaires dans certaines communes volontaires du territoire, tout en veillant à la conformité réglementaire et sanitaire de ces dispositifs.
5	Education	Sensibiliser au manger "bon" "sain" et "local" par l'éducation alimentaire	Action réalisée. Elle consiste à poursuivre les programmes de sensibilisation à l'alimentation durable et locale, déjà expérimentés avec succès. Elle vise à ancrer ces pratiques dans la durée auprès des publics scolaires et des habitants.
6	Promotion terroir	Étendre et animer le label « Pays Gourmand » aux restaurants collectifs	L'action vise à élargir le label « Pays Gourmand » à la restauration collective, afin de valoriser davantage les produits locaux et d'impliquer de nouveaux acteurs dans la démarche.
7	Filière bois	Valoriser les bois locaux en bois d'œuvre et bois-énergie prioritairement	L'action, déjà amorcée, vise à renforcer la valorisation des bois locaux en bois d'œuvre et bois-énergie. Elle comprend la mise à jour du recensement des acteurs et la poursuite des actions de sensibilisation, dans une logique de circuit court et de mobilisation raisonnée de la ressource.
8	Filière bois	Valoriser le bois des déchèteries	L'action consiste à étudier les modalités de valorisation du bois issu des déchèteries dans le cadre de projets de plateformes bois-énergie mutualisées, en veillant à la qualité du gisement et à l'optimisation des moyens techniques.
9	Incendies	Interconnecter les pistes DFCI et renforcer le maillage territorial	L'action vise à renforcer le réseau DFCI par l'interconnexion des pistes et la hiérarchisation des zones prioritaires. Elle sera intégrée au PICS et mise en œuvre en coordination avec les documents de planification forestière (PDPFCI, PMPFCI).
10	Incendies	Faire un état des lieux du risque incendie	L'action consiste à établir un diagnostic territorial actualisé du risque incendie, en articulation avec les documents d'urbanisme (PLUi, SCOT, PPRIF). Elle sera conduite en partenariat avec les acteurs techniques (ONF, CRIGE, CoFor) dans le cadre du PICS.

Envoyé en préfecture le 16/12/2025

Reçu en préfecture le 16/12/2025

Publié le

ID : 004-200068625-20251216-2025_05_21-DE

ACTION N°	AXE	ACTION STRUCTURANTE	ACTION DETAILLEE DU PLAN
11	Urbanisme	Réhabiliter friches et identifier les îlots à réhabiliter	L'action vise à identifier et réhabiliter les friches existantes sur le foncier public. Compte tenu de la complexité financière et technique de ces opérations, une mise en œuvre progressive sera privilégiée, associant recherche de financements et partenariats avec des opérateurs privés.
12	Urbanisme	Accompagner les communes sur les grandes actions et opérations immobilières en acquisition et réhabilitation	En cours. L'action consiste à accompagner les communes dans la mise en œuvre de projets d'acquisition et de réhabilitation dans le cadre des programmes « Petites Villes de Demain » et « Villages d'Avenir ». Ces actions concernent notamment des opérations de résorption de l'habitat insalubre (RHI). Volonté de poursuivre ces actions grâce à l'appui en ingénierie.
13	Urbanisme	Créer une foncière pour favoriser le portage de grandes opérations immobilières ou touristiques	Action non lancée mais pertinente. Elle vise à étudier la création ou l'intégration de la CCAPV à une foncière permettant de porter des opérations d'envergure (immobilières ou touristiques). Cette structure permettrait de mutualiser les investissements et d'accompagner les communes dans leurs projets complexes.
14	Mobilité	Créer un service de transport solidaire et de covoiturage	L'action vise à mettre en œuvre un service local de covoiturage sans opérateur, porté par la CCAPV, et à étudier la faisabilité d'un service de transport d'utilité sociale en partenariat avec les associations locales. Ces dispositifs visent à améliorer la mobilité sur un territoire rural à faible densité. Elles sont en cours.
15	Logement	Construire ou rénover du logement des saisonniers/ Favoriser la mise en location d'une part du parc privé en faveur des saisonniers	L'action consiste à favoriser la construction ou la rénovation de logements destinés aux travailleurs saisonniers, en mobilisant les réserves foncières communales et en étudiant des leviers fiscaux incitatifs. Elle nécessite un portage partenarial étroit entre la CCAPV et les communes.
16	Logement	Intégrer de nouvelles formes d'habitat comme l'habitat léger permanent en le cadrant pour une intégration adaptée au territoire.	L'action vise à intégrer de nouvelles formes d'habitat, telles que l'habitat léger permanent, dans le PLUi, en définissant un cadre réglementaire adapté et respectueux du territoire.
17	ENR	Développer la filière bois énergie chauffage par la création et l'extension de réseaux de chaleur publiques et la fourniture de combustibles locaux	L'action vise à développer la filière bois-énergie en lien avec les plateformes locales de valorisation, et à favoriser la création ou l'extension de réseaux de chaleur publics alimentés par des combustibles issus du territoire.
18	Construction	Intégrer des matériaux à faible impact environnemental dans les marchés publics	L'action consiste à systématiser l'intégration de clauses environnementales dans les marchés publics, en lien avec le service commun des marchés, afin d'encourager l'usage de matériaux à faible empreinte carbone.

Action N°	Axe	Action structurante	ACTION DETAILLEE DU P
19	Tourisme	Créer une nouvelle offre touristique en développant des infrastructures concourant à la dimension 4 saisons en station	Action à programmer : elle vise à engager une concertation avec les acteurs socio-professionnels pour développer une offre touristique adaptée aux nouvelles conditions climatiques et à la diversification des activités de montagne (stratégie « quatre saisons »).
20	Tourisme	Déployer de nouvelles offres (culturelles, patrimoniales, activités de pleine nature) pour un tourisme qualitatif	L'action vise à diversifier l'offre touristique en favorisant les activités culturelles et de pleine nature, pour un tourisme plus qualitatif et durable. Elle comprend également la valorisation des équipements existants et la promotion d'une offre hors saison.
21	Tourisme	Valoriser auprès des touristes les produits locaux notamment par le renforcement et le développement du label Pays Gourmand ainsi que par les guides de producteurs	Action en cours depuis longtemps. L'action vise à renforcer la visibilité du label « Pays Gourmand » et à développer de nouveaux outils de communication pour promouvoir les produits locaux auprès des visiteurs.
22	Tourisme	Promouvoir le tourisme de pleine nature et les offres alternatives	L'action consiste à promouvoir un tourisme de pleine nature respectueux des milieux et à valoriser les activités alternatives aux sports surfréquentés, à travers de nouveaux supports de communication et une information touristique actualisée.
23	Logement	Limiter les locations saisonnières pour préserver l'installation des résidents principaux, soit par l'acquisition foncière, soit par le levier fiscal ou réglementaire	L'action vise à encadrer les locations touristiques via des outils réglementaires (quotas, zonages dans les PLU, limitation de la durée de location) et, le cas échéant, par des acquisitions foncières ciblées pour favoriser le logement des habitants permanents.
24	Mobilité	Mettre en œuvre des accords avec la région pour maintenir à minima les offres de transports en commun existants, les développer et les adapter mieux encore aux évolutions des besoins touristiques	Des discussions sont en cours. L'action consiste à renforcer la coordination avec la Région pour maintenir et adapter l'offre de transports en commun aux besoins des habitants et aux évolutions saisonnières liées au tourisme.
25	Mobilité	Œuvrer et collaborer avec les Chemins de Fer de Provence pour adapter le service ferroviaire au tourisme (horaires, transports vélos et ski ...) ; participer aux réunions de concertation, être force de proposition	Des discussions sont en cours. L'action vise à participer aux concertations régionales afin d'améliorer l'adéquation de l'offre ferroviaire (horaires, transport de vélos ou matériel de ski) aux besoins des usagers et du tourisme local.

Action N°	Axe	Action structurante	ACTION DETAILLEE DU PLAN
26	Économie	Sécuriser les infrastructures numériques et déployer des équipements mobiles pour favoriser le travail à distance	L'action vise à renforcer la couverture numérique du territoire et à étudier des solutions alternatives (déploiement aérien, équipements mobiles), en concertation avec les opérateurs, tout en prenant en compte l'acceptabilité locale des installations.
27	Économie	Développer le "aller vers" avec des commerces ambulants qui pourraient bénéficier du soutien financier public pour se déployer dans les villages en besoin	L'action consiste à encourager le développement de services et de commerces itinérants dans les communes dépourvues de services, en mobilisant des dispositifs d'aide publique lorsque l'initiative privée est insuffisante.
28	Économie	Poursuivre construction Ateliers relais	En cours. L'action consiste à achever les projets d'ateliers relais en cours et à évaluer les besoins économiques locaux avant tout nouveau programme de construction.
29	Économie	Déployer le soutien en ingénierie de PVD et Village d'avenir sur toutes les communes de la CCAPV	L'action vise à mobiliser les dispositifs d'ingénierie disponibles dans le cadre des programmes « Petites Villes de Demain » et « Villages d'Avenir » au bénéfice de l'ensemble des communes de la CCAPV. Le soutien en ingénierie aux communes est déployé depuis 2021 dans le cadre du programme Petites villes de demain et depuis 2023 dans le cadre du dispositif Villages d'avenir. Action poursuivie en 2026.
30	Économie	Étendre le dispositif EcoDéfis aux artisans et commerçants	L'action vise à poursuivre la valorisation des entreprises locales engagées dans des démarches environnementales via le dispositif « Éco-Défis », relancé en 2025. A priori pas d'autres éditions
31	Déchets/économie circ.	Créer de nouvelles filières de valorisation locales	Action en cours. L'action s'inscrit dans le PLPDMA et vise à développer de nouvelles filières locales de valorisation des déchets, avec des objectifs quantitatifs de réduction et de réemploi.
32	Déchets	Mettre en place le compostage collectif sur l'ensemble du territoire	Action en cours. L'action, inscrite au PLPDMA, vise à généraliser le compostage collectif à l'échelle intercommunale. La réussite de cette démarche repose sur l'implication des communes et la participation active des habitants.
33	Déchets	Favoriser les traitements les plus locaux possibles, y compris par l'innovation	Action en cours. L'action s'inscrit dans la dynamique du PLPDMA et vise à promouvoir des solutions de traitement local des déchets, en intégrant l'innovation et les synergies entre filières.
34	Déchets	Appuyer la création de ressourcerie, matériauthèque	L'action vise à soutenir la création de structures de réemploi et de valorisation (ressourceries, matériauthèques), notamment via des chalets du réemploi gérés en régie ou en partenariat associatif.
35	Déchets	Mettre en œuvre une filière de collecte de l'amiante locale sans générer d'appel d'air extérieur	L'action vise à créer une filière locale de collecte et de traitement de l'amiante dans le respect de la réglementation, tout en recherchant des solutions de financement adaptées pour assurer la viabilité du service.

Action N°	Axe	Action structurante	ACTION DETAILLEE DU PLAN
36	Déchets	Acquérir et distribuer des contenants hors plastique pour tous les usages	L’action vise à encourager l’utilisation de contenants alternatifs au plastique à usage unique, en identifiant les besoins et les filières d’approvisionnement locales adaptées.
37	Achat public	Renforcer les clauses de tri et de recyclage dans les marchés publics	L’action consiste à systématiser les clauses relatives au tri et au recyclage des déchets dans les marchés de travaux, et à en assurer le suivi par la maîtrise d’ouvrage et grâce aux bordereaux de suivi de déchets.
38	Achat public	Utiliser des produits d’entretien et enrobés à faible impact environnemental	L’action vise à promouvoir l’utilisation de produits et matériaux à faible impact environnemental dans les chantiers et l’entretien des bâtiments publics.
39	Achat public	Accompagner les communes qui le souhaitent sur les Labels et les certifications environnementales	L’action vise à accompagner les communes dans la rédaction et le passage de marchés exemplaires (par l’intégration de clauses durables) pour leur permettre s'ils le souhaitent d'obtenir des labels, certifications et outils d’évaluation environnementale afin de favoriser l’intégration de clauses durables dans leurs marchés publics.
40	Risques naturels	Créer des plans de massifs par secteur pour anticiper, prévenir et faciliter la gestion du risque incendie en fonction des spécificités de chaque bassin	L’action consiste à élaborer des plans de massif à l’échelle intercommunale, en cohérence avec les outils existants (PPRIF, plans communaux de sauvegarde), afin d’améliorer la prévention et la gestion du risque incendie. 2 plans massif sont en cours de lancement.
41	Eau	Accompagner les procédures de DUP de captages	Action faite. Elle consiste à poursuivre l’accompagnement des communes dans les procédures de Déclaration d’Utilité Publique (DUP) relatives aux captages, conformément à la compétence intercommunale.
42	Assainissement	Conseiller les usagers de l'assainissement non collectif, accompagnement technique	Action déjà faite (missions du SPANC). Elle vise à renforcer le rôle du SPANC en matière de conseil et d’accompagnement technique des usagers de l’assainissement non collectif.
43	Risques naturels	Porter un plaidoyer interterritorial pour la solidarité amont/aval GEMAPI	L’action consiste à défendre, dans le cadre interterritorial, le principe d’une solidarité amont/aval en matière de gestion intégrée de l’eau et des milieux aquatiques, tout en veillant à la cohérence technique des dispositifs envisagés.
44	Eau	Mutualiser les équipements et analyses via des groupements de commande	L’action vise à encourager la mutualisation intercommunale pour l’acquisition d’équipements et la réalisation d’analyses, notamment dans le cadre de groupements de commande. La communauté de communes n'a cependant pas la compétence eau potable et assainissement